



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Séance du 12 décembre 2018

Date de convocation : 28 novembre 2018

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 14/24

La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance : quorum général 14/24, quorum privé 9/14

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Congénies.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Pierre Martinez, Olivier Penin, Marie Pasquet, Jean-Pierre Bondor, Henry Sarrazin,

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert,

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Serge Sartre, David Quinot, Stéphan Jannez,

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelise Chevalier, Marylène Badoux, Catherine Berti, Daniel Remy,

Membres suppléants présents sans voix délibérative : Florent LUPI (FFCC)

Techniciens et partenaires invités :

Zoé Valat (CD30), Karine Diaz (CCPL), Carole Colenson (CCPC), Jean-Luc Fabre (CD34)

Equipe du GAL:

Maxime Charlier, Catherine Bazile, Seydou Haidara.

Mme Paulette Redler, adjointe au maire de la commune de Congénies, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants du Comité de programmation. C'était également l'occasion pour elle de rappeler que les fresques de la salle de la mairie ont été financées par le programme LEADER (2007/2013) porté par le PETR Vidourle Camargue en 2012.

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité de programmation. M. le Maire Michel Fébrer n'a pu être présent, il s'en est excusé. M. Martinez présente Seydou Haidara qui vient d'être recruté pour la gestion des fonds européens.

Il remercie M. Charlier d'assurer à la fois les missions de chargé de mission LEADER et les missions de directeur de Yannick Reboul toujours en congés maladie.

M. le Président Pierre Martinez rappelle l'ordre du jour :

1-Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion

2-Avis d'opportunité et programmation sur les projets suivants :

- a) FA 2 Tourisme : Visite 360° du site d'Ambrussum - CC Pays de Lunel
- b) FA 2 Tourisme : Mise en tourisme « Promesse de taureaux » - FFCC
- c) FA 3 Employabilité : Etude halte ferroviaire St Laurent d'Aigouze
- d) FA 4 Cohésion sociétale : Aménagement du site de Fontvieille Congénies

3-Validation de la mise à jour de l'annexe 3 de la convention du GAL (composition du comité de programmation)

4-Validation des dossiers refusés ou abandonnés 2018

5-Présentation du bilan de l'année 2018

I - PROGRAMMATION/DEPROGRAMMATION :

Objet : Ajustement, programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion

a) **Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion**

Sont présentés les dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable et un rapport d'instruction selon le retour de l'autorité de gestion et propose de programmer ces dossiers.

<u>Fiche Action</u>	<u>Dossiers</u>	<u>Porteur</u>	<u>Note obtenue</u>	<u>FEADER en euros</u>	<u>Coût total en euros</u>
<u>FA 1</u> <u>Entreprenariat</u>	<u>Soutien à la reprise et à la modernisation de la boulangerie à Montpezat</u>	<u>SAS Comiotto</u>	<u>13/20</u>	<u>12 734,60 €</u>	<u>31 836,50 €</u>
<u>FA 2</u> <u>Tourisme</u>	<u>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation numérique du site des Terriers à Villevieille</u>	<u>CC Pays de Sommières</u>	<u>13,5/20</u>	<u>15 872,00 €</u>	<u>24 800,00 €</u>
<u>FA 6</u> <u>Coopération</u>	<u>Valoriser les patrimoines par la cartographie participative</u>	<u>PETR/Collectif des garrigues</u>	<u>17/20</u>	<u>32 000 €</u>	<u>40 000 €</u>

La programmation des dossiers a réuni un vote à l'unanimité des participants.

**Soutien à la reprise et à la modernisation de la boulangerie à Montpezat Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0**

**Assistance à MO pour la valorisation numérique du site des Terriers Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0**

M. Martinez et M. Bondor ne se sont pas exprimés sur le dossier de la CC Pays de Sommières.

**Valoriser les patrimoines par la cartographie participative Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0**

M. Martinez ne s'est pas exprimé sur le dossier de coopération.

II- AVIS D'OPPORTUNITE :

- a) FA 2 Tourisme : Visite 360° du site d'Ambrussum - CC Pays de Lunel
- b) FA 2 Tourisme : Mise en tourisme « Promesse de taureaux » - FFCC
- c) FA 3 Employabilité : Etude halte ferroviaire St Laurent d'Aigouze
- d) FA 4 Cohésion sociétale : Aménagement du site de Fontvieille Congénies

FA 2 Tourisme : Création d'une visite de compensation 360° du site archéologique d'Ambrussum

Maître d'ouvrage : CC Pays de Lunel

Localisation du projet	Villetelle			
Calendrier d'exécution	Fin 2018 au 31 décembre 2019			
Objectif fiche action	<p>Dans le cadre de la mise en accessibilité du site archéologique, le musée du site d'Ambrussum a d'ores et déjà opéré tous les travaux d'amélioration du bâtiment. Toutefois, il est aujourd'hui possible de ne faire visiter qu'une faible partie du site archéologique aux PMR. Les médiateurs du site compensent actuellement cette inaccessibilité par la présentation de photo mais cela ne retranscrit pas l'expérience de visite et ne permet pas la compréhension réelle du site archéologique.</p> <p>Ce projet vise donc en première intention à permettre la compensation de visite nécessaire aux PMR.</p>			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse à la demande de nouvelles technologies et d'améliorer la connaissance et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine culturel à préserver ▪ Diversification importante de l'offre d'activité touristique, offre d'un tourisme d'expérience attractif (vidéo mapping) y compris pour d'autres cibles que le public PMR (label « tourisme et handicap ») ▪ Mutualisation : l'offre répondra aux attentes d'établissements spécialisés, maisons de retraite, centres de loisirs et les équipements de la salle de vidéo pourront être mis à disposition ou loués (associations, collectivités, entreprises) 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel et équipement de projection ▪ Création du contenu numérique et multimédia 			
Plan de financement prévisionnel	<p>Coût total éligible 100 % 22 414 €</p> <p>Aide Leader 64% 14 344,96 €</p> <p>Département Hérault 15,6 % 3 500 €</p> <p>Autofinancement 20,4 % 4 569,04 €</p>			<p>Taux maxima d'aide publique = 80 %</p> <p>Taux FEADER = 80 %</p>

La présentation du projet met en avant l'intérêt touristique, notamment l'offre numérique, au profit du territoire ainsi qu'une alternative à l'accessibilité du site aux personnes en situation d'handicap ou/et à mobilité réduite. Mme Diaz est revenue sur la labélisation du site et pour elle, il est nécessaire et important d'accéder sur de nouvelles offres notamment numériques. Le gros investissement dans ce projet serait la réalisation des contenus numériques.

Mme Badoux souligne l'intérêt que porte l'Education nationale pour ce site.

Question : Ne pensez-vous pas que cet investissement sera caduc dans le temps ?

Réponse : Oui ! Mais le contenu ne peut que se développer avec le temps...

Question : La visite du site sera-t-elle uniquement numérique ?

Réponse : Bien évidemment que non, il y aura toujours des médiations. Cet outil va au-delà de la visite compensatoire.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13,5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13

1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin

Abstention : 0

Contre : 0

FA 2 Tourisme : Mise en tourisme du projet « Promesses de taureaux »
Maître d'ouvrage : Fédération Française de Course Camarguaise (FFCC)

Localisation du projet	Territoire du PETR			
Calendrier d'exécution	2019/2020			
Objectif fiche action	Forte du succès rencontré lors des courses « Promesses De Taureaux » en 2017/2018, et notamment pour ce qui concerne l'action pédagogique consistant à inviter les enfants des écoles dans les arènes, la FFCC a la volonté de continuer ces actions pour les deux années à venir. L'expérience a montré que les actions pédagogiques sont moins adaptées à la période estivale. La FFCC a donc décidé de développer des actions destinées au tourisme pendant cette période. L'objectif de ce projet initié par la FFCC est d'amener les touristes, les nouveaux arrivants et autres néophytes à une course camarguaise expliquée et commentée.			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir le territoire et sa compréhension aux visiteurs et nouveaux arrivants autour des traditions qui l'animent en période estivale ▪ Réponse à la demande de tourisme d'expérience autour d'un patrimoine culturel ▪ Création/maintien d'1 ETP 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Location de gradins réservés aux courses camarguaises ▪ Communication ▪ Ingénierie tourisme 			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible	100 %	60 000 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	64 %	38 400 €	
	Cofinancement recherché	16 %	9 600 €	
	Autofinancement	20 %	12 000 €	

L'exposé commence par les résultats de l'expérience « Promesses de taureaux 2018 » vif succès sur le territoire et les scolaires. Elle se caractérise par un fort ancrage territorial à travers la valorisation des traditions locales auprès des touristes, de la nouvelle population et de la jeune génération.

M. Sartre met en avant, dans son intervention, l'intérêt touristique et pédagogique du projet 2019, qui se tiendra en période scolaire et festive sur le territoire. Le projet mise sur la transmission intelligente des traditions. L'un des objectifs du projet est d'attirer les touristes dans les arènes, en leur proposant des places et des courses commentées.

Question : Comment souhaiteriez-vous attirer plus de visiteurs et en particulier les touristes ?

Réponse : Le projet envisage d'attirer cette tranche de la population à travers la mise en place de jeux, de réduction des prix des places voire la gratuité d'entrer dans les arènes.

M. Constant fait part de l'intérêt des clubs taurins pour ce projet favorisant l'attractivité des courses. M. Sastre rappelle la demande de tourisme d'expérience, la recherche de rencontres.

Intervention de M. Chabert : appui à un partenariat avec les nouvelles arènes de Lunel à engager.

M. Pierre Martinez est revenu sur l'ancrage territorial du PETR et souligne que le comité veillera à ce que les activités prises en charge se passent sur son périmètre. Il sera demandé un engagement de la FFCC qui permettra de justifier le financement auprès des élus du territoire.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
1 non votant concerné par le projet : M. Sastre
Abstention : 1
Contre : 0

Fiche Action 3 Employabilité : Etude de faisabilité pour le déplacement de la halte ferroviaire
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Laurent d'Aigouze

Localisation du projet	Saint-Laurent d'Aigouze			
Calendrier d'exécution	2019			
Objectif fiche action	<p>En situation actuelle, la halte de Saint-Laurent-d'Aigouze souffre de sa position excentrée et connaît un faible niveau de fréquentation. Selon la campagne d'enquête d'octobre 2017, la halte compte 20 montées et descentes sur 5 jours ouvrés enquêtés. La halte est difficilement accessible pour les riverains de la ville, car elle est directement enchâssée entre une propriété privée à l'ouest et la départementale D979, à l'est. Cette départementale est de manière générale très fréquentée par les véhicules, surtout pendant la période estivale, ce qui rend l'accès à la halte très compliqué.</p> <p>De fait la commune de Saint-Laurent d'Aigouze souhaite déplacer cette halte pour la rendre plus accessible et attractive. Le nouvel endroit prévu se trouve au sud du passage à niveau PN30.</p> <p>Pour se faire, il est nécessaire de réaliser deux études : l'une portant sur la démonstration de l'opportunité d'un tel projet dans sa dimension socio-économique, l'autre sur la faisabilité technique.</p>			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher une solution pour un meilleur accès au transport en commun et répondant aux besoins de la population, notamment lié à l'emploi. ▪ Amélioration de la proposition à l'alternative voiture/travail 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de faisabilité socio-économique et technique 			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible	100 %	24 450 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	64 %	15 648 €	
	Autofinancement	36 %	8 802 €	

Le projet répond à la problématique de transport, en déplaçant la halte ferroviaire et permettant d'attirer de nouvelle population et améliorer le service et l'accès aux transports alternatifs sur la commune de Saint-Laurent d'Aigouze. Il permet notamment de remédier aux problèmes liés à la mobilité des habitants du village vers des pôles d'emploi et de formations comme Nîmes et les communes situées sur la ligne ferroviaire (Aigues-Mortes et Vauvert essentiellement).

Intervention : les communes limitrophes comme Marsillargues pourront bénéficier d'un tel équipement adapté.

Question : Est-il prévu un parking sur le nouveau site?

Réponse : L'étude précisera cette question. Des terrains sont potentiellement disponibles.

M. Olivier Penin et M. Pierre Martinez souligne que c'est un projet de haute qualité pour le territoire et s'inscrit parfaitement dans les objectifs de l'Europe qui est le maintien des habitants dans les petites communes. Le trait d'un fort développement touristique est souligné.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 10/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Cohésion sociale : Aménagement d'un espace intergénérationnelle du site de Fontvieille
Maître d'ouvrage : Commune de Congénies

Localisation du projet	Congénies			
Calendrier d'exécution	2019			
Objectif fiche action	<p>Cet aménagement paysager et à usage intergénérationnel, mettra en valeur le patrimoine historique naturel et culturel du site : la source et son environnement immédiat, le caractère naturel en lien avec la garrigue.</p> <p>L'espace est composé de deux bâtiments, le bâtiment de la source et le mazet, ainsi que de deux espaces celui de l'aire de jeux, et d'un espace de repos.</p> <p>Il offrira un lieu de détente chaleureux et convivial aux congénois notamment pour les personnes en garde d'enfants (aire de jeux) ainsi que pour les personnes âgées et/ou handicapées de la maison en partage située à proximité (aire de détente).</p> <p>La commune a réalisé en 2015, l'aménagement du chemin de Fontvieille (trottoir, éclairage public, sécurité routière,...) pour permettre la liaison entre les maisons en partage et ce site.</p>			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le vivre ensemble et les interactions sociales et améliore le cadre de vie et l'attractivité du territoire ▪ Participation des habitants et des associations au projet 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux et aménagement 			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible	100 %	115 276,70 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	Aide Leader	43,4 %	50 000,00 €	
	Cofinancement recherché	36,6 %	42 221,36 €	
	Autofinancement	20 %	23 055,34 €	

Ce projet est porté par la commune de Congénies, il consiste en la création d'un espace aménagé et partagé par tous. Cet espace favorisant le rapprochement citoyen devrait accueillir des aires de repos, de détente et de jeux.

Il se situe sur un lieu fédérateur et identitaire du village apprécié par ses habitants. Aujourd'hui la commune termine sa consultation citoyenne mise en œuvre pour respecter les modalités d'éligibilité de la fiche action 4.

Pour M. Martinez, le PETR met l'accent sur l'accueil intergénérationnel et cet objectif est défini comme une priorité de notre stratégie.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

III VALIDATION DE LA MISE A JOUR DE L'ANNEXE 3 DE LA CONVENTION DU GAL (composition du comité de programmation)

La liste actuelle des membres du Comité de programmation a été mise à jour et soumise à la validation. La Fédération Française de la Course Camarguaise annonce en séance la suppléance de M. Florent LUPI suite au renouvellement de sa délibération (en remplacement de M. Aimé Hugon). Sous la proposition de M. Martinez, cette information est ajoutée à l'annexe 3, sans opposition du comité.

La liste a donc été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des participants.

M. Pierre Martinez trouve intéressant la composition du Comité de programmation qui réunit une diversité de sensibilité professionnelle.

IV VALIDATION DES DOSSIERS REFUSES/ABANDONNES 2018)

M. Charlier fait un bilan complet de l'ensemble des dossiers déposés auprès du PETR durant l'exercice de l'année 2018. Il souligne que tous les projets ne sont pas éligibles à LEADER mais dans ce cas ils sont réorientés si possible vers d'autres fonds.

Par transparence et afin de montrer une réelle sélection des projets, chaque année le GAL informe le Comité de programmation sur :

La liste des dossiers abandonnés au cours de l'année (mise à jour le 28/11/2018)

Nombres de dossiers refusés et réorientés : 12

Nombres de dossiers abandonnés : 10

V BILAN DE L'ANNEE DE 2018

Sont passées en revue les actions à venir pour l'année 2019 et le bilan de l'année 2018 à travers les points suivants :

- ➔ Programmation FEADER n+3 atteint 52,75% (1 278 281 €) et plus de 65,48 % en opportunité après le CP du 12 décembre 2018
- ➔ 21 dossiers présentés en opportunité et 16 dossiers complets et programmés en 2018 (52 au total programmés)
- ➔ Le double quorum a été respecté à chaque séance = Bonne participation aux comités : organisation et animation de 3 Comités Techniques et 4 Comités de Programmation
- ➔ Phase d'évaluation à mi-parcours : enveloppe complémentaire obtenue de **623 428 €**, soit 2 423 429 € pour la période 2014-2020

Actions à venir en 2019 :

- ➔ Résultat appel à projets Patrimoines
- ➔ Objectif de performance 2019

M. Charlier s'est félicité du nombre de dossiers programmés par le GAL Vidourle Camargue. Celui-ci se trouve parmi les GAL les mieux classés au niveau régional.

M. Pierre Martinez a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants notamment pour leur assiduité.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h30.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

